

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00389

**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'ANDREZIEUX-BOUTHEON -
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 88
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de voix : 101

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI,
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Pascale LACOUR,
M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par

RECU EN PREFECTURE

Le 30 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220929-D20220038910

Date de mise en ligne : 30 septembre 2022

Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Solange MORERE, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Alain SCHNEIDER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'ANDREZIEUX-BOUTHEON -
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-20 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-9 et L 153-41 ;

Vu les dispositions règlementaires du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 qui restent également applicables aux plans locaux d'urbanisme qui font l'objet, après le 01 janvier 2016, d'une procédure de modification ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L120-1 et suivants

Vu l'arrêté n°2022.00039 du Président de Saint-Etienne Métropole en date du 07 février 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Andrézieux-Bouthéon ;

Vu le dossier de modification du PLU soumis à enquête publique ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu l'avis de la MRAE en date du 18 janvier 2022 considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'Environnement et sur la Santé humaine ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur remis le 10 mai 2022 ;

Il est rappelé que la modification a pour objet :

- l'adaptation des articles 9, 10, 13 et de la section III « POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL » concernant les zones UC et AUc,
- l'adaptation de l'article AUf10 concernant la hauteur absolue des bâtiments en zone AUfa.

L'INAO, le Département, la Chambre d'Agriculture, GRT-Gaz ont émis un avis favorable.

Le SCoT sud Loire, par courrier du 06 mai, précise que son avis du 21 février ne remet pas en cause la légitimité de cette modification.

L'enquête publique organisée par arrêté du Président de Saint-Etienne Métropole en date du 07 février 2022 s'est déroulée du 14 mars 2022 au 15 avril 2022 inclus en mairie d'Andrézieux-Bouthéon et au siège de Saint Etienne Métropole.

Lors de l'enquête publique, 25 personnes dont 2 collectifs sont venues rencontrer le commissaire-enquêteur. 4 dépositions ont été écrites sur le registre et 4 ont été déposées sur le site de Saint-Etienne Métropole.

Parmi ces dépositions, 4 confortent l'intérêt de la modification du PLU ; les autres concernant des demandes sur des périmètres non concernés par le projet.

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable le 10 mai 2022.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du département de la Loire. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de Saint Etienne Métropole et dans la commune d'Andrézieux-Bouthéon. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

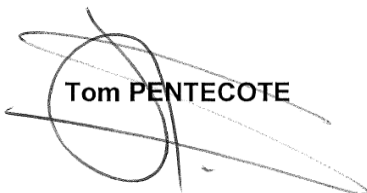
Le dossier de modification, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie d'Andrézieux-Bouthéon et au siège de Saint Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

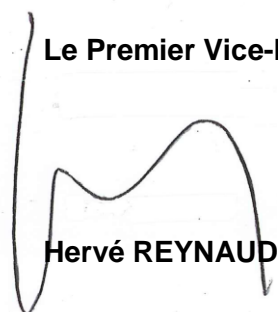
- **approuve la délibération d'approbation de la modification n°3 du PLU du Andrézieux-Bouthéon ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2022 Prospective, destination Planification.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**


Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,


Hervé REYNAUD